



Crédit voiture à rembourser suite à décès

Par **sarahkey**, le **21/05/2008** à **14:03**

Bonjour,rrnrnOn a annoncé à mon papa qu'il était atteint d'un cancer de la gorge en janvier 2007.rnrnEn juin, alors qu'il subit de nombreuses séances de chimio + rayon, il décide d'acheter une voiture neuve, chez son concessionnaire qu'il connaît depuis 20 ans.rnrnEn juillet, il est hospitalisé d'urgence car il ne boit plus ni ne mange depuis plusieurs jours.rnrnJe me rends chez le concessionnaire, lui explique la situation, lui demande si on peut retarder la livraison du véhicule (prévue début août).rrnrnFinalement, mon papa récupère sa voiture le 24/08/08 et signe à ce moment là un crédit. Je ne l'ai su qu'un peu plus tard, lui demande pourquoi il a pris un crédit (alors qu'il avait largement sur son compte de quoi payer comptant), il m'explique que le concessionnaire lui aurait dit que pour pouvoir bénéficier de l'offre 5 ans de garantie, il fallait qu'il souscrive un crédit de 3 000 euros. Mon père a donc signé l'offre de crédit le 24/08, alors qu'il savait bien lui-même qu'il était gravement malade ainsi que le concessionnaire, à qui nous en avons parlé lors du séjour de mon père à l'hôpital. De plus, le 24/08 mon père avait une sonde naso-gastrique qui lui permettait de se nourrir, sonde que le concessionnaire a bien vu.rnrnMon papa est décédé le 22/08/08.... J'ai rempli un dossier auprès de la compagnie d'assurance censée rembourser les sommes restant dûes après le décès, et bien évidemment, cette dernière refuse de payer.rnrnJe compte tenter une action en justice contre le concessionnaire qui était parfaitement au courant de l'état de santé de mon papa, qui l'a incité à prendre cette extension de garantie de 5 ans et ce crédit.rnrnQuelles sont mes chances de gagner ce procès ?rrnrnJe vous remercie d'avance infiniment pour l'aide que vous m'apporterez.